



## Plan de versement

Souhaitez-vous profiter de votre retraite en toute sérénité? Notre plan de versement flexible vous offre un revenu supplémentaire régulier et garanti.

## La solution idéale pour une retraite sans souci

Souhaitez-vous bénéficier à l'âge de la retraite d'un **revenu approprié** en complément des rentes AVS et de la caisse de pension? Vous exercez une **activité indépendante** et aurez besoin plus tard de revenus supplémentaires? Ou peut-être désirez-vous prendre une **retraite anticipée**?

Quelle que soit votre situation, vous profitez de votre retraite **en toute sécurité et en toute quiétude** grâce à notre plan de versement. Ce produit vous garantit en effet un **revenu supplémentaire régulier**. Vous pourrez ainsi conserver votre niveau de vie.

Vous financez le plan de versement au moyen d'un **apport initial**. C'est pour vous la solution idéale si vous disposez d'un capital important provenant par exemple d'un héritage, de la vente d'une maison ou d'une éventuelle police d'assurance arrivée à échéance. Avec le plan de versement, vous investissez votre argent en profitant de **perspectives de rendement attrayantes**. Et grâce à la garantie de versement et à un partenaire de confiance, la Mobilière, vous bénéficiez d'une **sécurité optimale**.



## Garantie et flexibilité élevée

Un plan de versement vous offre des versements mensuels **garantis** qui sont définis lors de la conclusion du contrat. De plus, vous profitez d'une grande souplesse. Vous pouvez ainsi effectuer des changements si vos objectifs et vos possibilités varient au fil du temps:

- La durée contractuelle (phase de constitution et de versement) peut être **adaptée à tout moment**.
- Vous pouvez effectuer en tout temps des **apports subséquents**.
- Vous souhaitez **retirer de l'argent**? C'est aussi possible.
- Des **pauses** peuvent également être aménagées dans le **processus de versement**.



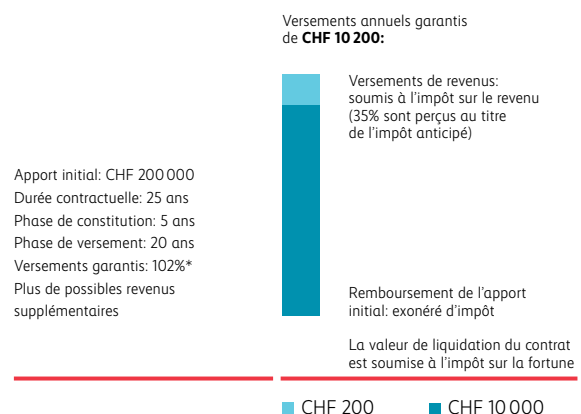


# Le plan de versement de la Mobilière en un coup d'œil

Produit	Plan de versement
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport initial de CHF 50 000 au moins</li> <li>• Apports subséquents de CHF 10 000 au moins</li> </ul>
Prestations	Versements mensuels garantis définis lors de la conclusion du contrat et susceptibles d'être adaptés pendant la durée contractuelle
Maintien du contrat en cas de décès	Le contrat est transmis aux successeurs (héritiers) avec tous les droits et obligations y relatifs.
Produits de placement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MobiFonds Select 90: un portefeuille équilibré pour une croissance à long terme du capital</li> <li>• Certificat SMI: pour de meilleures perspectives de rendement associées à de plus grandes variations de valeur</li> </ul>
Phase de constitution et de versement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase de constitution: entre 1 mois et 25 ans au maximum</li> <li>• Phase de versement: entre 5 et 30 ans au maximum</li> </ul> La durée totale maximale du contrat dépend des conditions actuelles du marché.
Versements flexibles	Vous pouvez aménager plusieurs fois une pause de 12 mois dans les versements.
Avantages fiscaux	En cas de vie pendant la durée contractuelle: <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avoire est soumis à l'impôt sur la fortune.</li> <li>• Seuls les versements supérieurs à vos apports sont soumis à l'impôt sur le revenu.</li> </ul> En cas de décès: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le versement du capital est assujéti à l'impôt sur les successions conformément aux dispositions cantonales. Les conjoints et les descendants en sont généralement exemptés.</li> </ul>

## Exemple fiscal d'un plan de versement

Pascal Dufresne (60 ans) souhaite toucher à partir de 65 ans, en plus des rentes AVS et de la caisse de pension, un **revenu supplémentaire régulier et garanti**. Il opte pour un plan de versement de la Mobilière et effectue un apport initial de CHF 200 000. Il bénéficiera ainsi des versements et des avantages fiscaux suivants:



\* Hypothèse. Le taux de versement garanti est fixé de manière contraignante lors de la conclusion du contrat selon la situation sur le marché.



# Vos avantages

## **Revenu supplémentaire garanti**

Vous bénéficiez d'un revenu supplémentaire régulier grâce aux versements garantis sur une période que vous déterminez librement.

## **Une solution individuelle**

Le montant de l'apport initial ainsi que la durée de la phase de constitution ou de versement peuvent être définis selon vos besoins.

## **Flexibilité élevée**

Des apports subséquents et des retraits de capital sont possibles pendant toute la durée contractuelle. En outre, vous pouvez aussi adapter la durée de la phase de constitution ou de versement pendant toute la durée contractuelle.

## **Perspectives de rendement intéressantes**

Vous choisissez les placements en titres et les montants que vous souhaitez investir. Les revenus en résultant sont automatiquement convertis en versements majorés garantis.

## **Imposition avantageuse**

Vous bénéficiez d'avantages fiscaux par rapport aux rentes viagères traditionnelles.

Les versements de vos apports en capitaux sont ainsi exonérés d'impôts. Seuls les versements découlant des revenus doivent être déclarés comme revenu.



# Nous sommes là pour vous. Quoi qu'il arrive.

La Mobilière vous propose diverses assurances: avec nos assurances en cas de décès ou d'incapacité de gain, nous garantissons votre sécurité financière et celle de votre famille. Et avec nos assurances épargne, nous vous aidons à atteindre vos objectifs d'épargne, quoi qu'il arrive

## En parfaite sécurité avec la Mobilière

### **Ancrage coopératif**

De par son caractère coopératif, la Mobilière privilégie les intérêts des assurés.

### **Perspective à long terme**

Prudente et financièrement solide, la Mobilière opère dans une perspective à long terme.

### **Partout à votre disposition**

Grâce à la densité de son réseau d'agences générales, la Mobilière est à votre disposition partout en Suisse.

### **Compétente et indépendante**

La Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse.

[Intéressé? Trouvez  
votre agence générale  
sur mobiliere.ch](#)

*En cas de divergence entre les informations de la présente description de produit et les conditions générales applicables au contrat, ces dernières priment.*

#### **Où se procurer de la documentation?**

*Le contrat de fonds, le prospectus, les «Informations clés pour l'investisseur» ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel du fonds en langue allemande peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds, de l'agence générale de la Mobilière la plus proche ou de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Chemin de la Redoute 54, case postale 1333, 1260 Nyon. Ces documents peuvent aussi être téléchargés gratuitement sur le site Internet [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch) ou à l'adresse [mobiliere.ch/asset-management](http://mobiliere.ch/asset-management).*

